

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.028

Afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 en lien avec les boîtes de collecte de dons, les ventes-débarras et les terrasses commerciales.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord et des arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Saint-Léonard, d'Ahuntsic-Catierville et d'Anjou, demeurant dans une zone contigüe à l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 9 mai 2016, le premier projet de règlement R.R.1562.028 ;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MERCREDI, 1^{er} JUIN 2016, À 18 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement vise à modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 en lien avec les boîtes de collecte de dons, les ventes-débarras et les terrasses commerciales.

Ce projet de règlement contient trois (3) dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, au 4243, rue de Charlevoix, pendant les heures régulières d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 17 mai 2016

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate